

I

**Arrêté n°2016-102 du 16 février 2016  
portant délégation de signature en faveur  
de Mme Anne-Rachel HERMETET**

**Le Président de l'Université**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLED0 en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Rachel HERMETET, professeure des universités, Responsable du projet régional de recherche EcoLitt (écologie et littérature), pour signer, au nom du Président, les bons de commande et les virements de crédits concernant l'Organigramme Technique de Projet (OTP) n° REG13ECO1 correspondant au projet EcoLitt.

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016.

**Article 3** - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en trois exemplaires originaux.

Le déléguant,  
Christian ROBLED0  
Président de l'université  
*Signé*

Vu et pris connaissance

Signature de la déléguataire

Anne-Rachel HERMETET

*Signé*

■ Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, Intéressée, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

*Mis en ligne le 21/04/2016*